

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Tombé

## AMENDEMENT

N° CD98

présenté par

M. Cinieri, M. Cordier, M. Sermier, M. Leclerc, M. Cattin, Mme Corneloup, M. Rolland,  
M. Thiériot, M. Perrut, M. Ramadier et M. Viala

-----

### ARTICLE 5 A

I. – Aux alinéas 1 et 2, substituer à la référence :

« II »

la référence :

« V ».

II. – En conséquence, aux alinéas 1 et 3, substituer à la référence :

« III »

la référence :

« VI ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.